Poste : 013911110110 - 0 35 fr.

itois mais on s'abonne : A SAUMUR,

cher tous les Libraires A PARIS. Cher DONGREL et BULLIER, FWIG. r. Ambolse-Richel., 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR

Annonces, la ligne. . . ±0 & Réclames, — ... 30 Faits divers, — ... 75

RESERVES SONT FAITES

Les articles communiques doivent être remis au hureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés de sont pas rendus.

On s'abonne!

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Septembre 1881.

iour honoraire do Woseam. Chronique générale.

En Allemagne, les officiers étrangers ne seront point admis cette année à suivre les grandes manœuvres, sous prétexte qu'il doit y avoir des expériences que l'on veut tenir secrètes.

Chez nous, les officiers étrangers, les Allemands en particulier, sont fétés, choyés, admirablement recus, qu'il y ait ou non des expériences.

On voit la différence.

Il en est de même en ce moment au Palais de l'Industrie.

Tandis que notre matériel de télégraphie militaire est exposé dans tous ses détails dans la section française, garni d'escabeaux pour que l'on puisse mieux examiner, expérimenter même, les Allemands, eux, n'ont rien envoyé en ce qui concerne les appareils militaires.

Leur organisation à ce point de vue reste donc relativement secrète, tandis que la notre est connue de tous.

Seuls, les Etats-Unis, l'Autriche et la Suède ont envoyé leur matériel de campagne. Mais ces deux premières puissances le gardent hermétiquement fermé dans de belles voitures grises et jaunes revêtues de bâches du meilleur aspect. Seule, la Suède a daigné installer ses appareils.

Autre chose encore!

On vient de refuser, au ministère de la guerre, à des officiers portugais de visiter nos appareils de télégraphie optique pour la défense des places et le service en campa-

Et tous ces appareils projecteurs, machines de force, machines secondaires, œuvres du colonel Mangin, sont exposés pièce par pièce dans la section militaire française.

Le général Farre n'en fait jamais d'au-

On sait que M. Gambetta a déclaré solennellement, et à plusieurs reprises, qu'il ne posait sa candidature qu'à Belleville, à l'exclusion de loute autre circonscription.

Or il paraît qu'il avait fait des démarches positives pour obtenir qu'on le portât à Marseille, des démarches restées d'ailleurs infructueuses, et les preuves de ces démarches seront fournies à la Chambre au moment de la discussion de l'élection de Bellede question do trail do sommeros. Dilly Granville va mingo si e leg me il s'imognue

Nous apprenons de source certaine que le gouvernement a décidé, si 11. Godelle est élu député du 8° arrondissement de Paris, que les écoles congréganistes de cet arrondissement seront laïcisées dans le délai de quatre jours, a lead mon sh athquesch supretu l'une grande fermite et s'efforce d'inspirer

Le général Farre, dit le Erançais, n'a pas réussi à cantonner les troupes dans les couvents de femmes. Partout on a opposé la loi du 3 juillet 1877, laquelle le ministre ne connaissait pas.

Tandis que MM. Gambetta et Paul Bert préconisaient, à Paris, le culte de la déesse Raison, un tas de républicains, réunis au Crotoy (Somme), autour d'une statue de Jeanne d'Arc, infligeaient à la sainte héroine

l'injure de leurs éloges. Jeanne d'Arc élait catholique et royaliste. Le but de sa mission, c'était le sacre du roi à Reims. Elle est née sur cette terre forraine, livrée à l'étranger par les fous du 4 septembre, elle est morte en pressant une croix sur sa poitrine. N'importe, M. Henri Martin l'a saluée au nom de la Révolution l'on a inauguré sa statue aux accents de la Marseillaise et au cri de : Vive la République !

Décidément nous commençons à croire que MM. Gambetta et Paul Bert ont été bien inspirés, lorsqu'ils ont résolu de fonder le culte de la Raison, dont le besoin se faisait vivement sentir dans les rangs républicains.

Mais, quoiqu'ils puissent faire, la Raison ne sera jamais en grand honneur chez nos démocrates révolutionnaires voués à l'adoration de la déesse Bétise.

Le mariage religieux des Juiss ET DES ARABES EN ALGERIE

Dans le monde antichrétien de la « civilisation moderne », on est assez porté à trouver que les catholiques sont des gens trèsextraordinaires, quand ils réclament contre le mariage civil. N'ont-ils pas toute liberté d'alter à l'église après la mairie, et de joindre le sacrement, comme accessoire, à la quasi-cérémonie grotesque et odieuse dont la loi a fait le principal? Les droits de la conscience, la liberté de la croyance ne sontils pas suffisamment respectés? Il ne faudrait pas jurer qu'aux yeux de certains le mariage religieux, considéré comme nécessaire par les chrétiens, ne soit un empiétement de l'Eglise sur les droits de l'Elat, une insulte à la majesté de la loi civile et à l'institution sacro-sainte du maire marieur.

Et, en effet, après que le fonctionnaire en écharpe tricolore les a solennellement déclarés unis par le mariage, le siance, pour peu qu'il soit chrétien ou même pour peu qu'il sache vivre, conlinue d'appeler sa fiancée « mademoiselle », absolument comme si de rien n'était. Le conjungo du maire ne compte que pour les gens de loi et les gendarmes, en tant que tels. Hors de leurs fonctions, gens de loi et gendarmes n'en font pas plus de cas que les cléricaux.

Le sentiment public, honnête, consciencieux, religieux, étant contre la loi d'une manière, ce serait donc le cas de la réformer. Point du tout: ce sentiment public est illegal; la Révolution doit marcher dessus et continuer sa course.

Cependant cette loi, si inflexible, sait parfaitement fléchir dès qu'il s'agit d'autres consciences que celles des catholiques. Laissons de côté, pour aujourd'hui, les droits qu'a l'Eglise au respect de la loi civile envers les sacrements et les institutions, dans

un pays surtout comme le nôtre, où, à défaut de l'Etat officiel, la grande majorité des citoyens professent le catholicisme, y sont nés, veulent y mourir, et veulent que leurs enfants y naissent. Oublions les droits absolus de la vérité et les droits relatifs du culte populaire; réduisons nos prétentions jusqu'au dérisoire, et demandons pour le peuple catholique de la France le traitement qu'ont obtenu les Juifs de l'Algérie, jusqu'à ce qu'un décret absurde du gouvernement du 4 septembre les ent déclarés Français, le traitement qu'obtiennent encore les musulmans de notre colonie, Sommes-nous assez modestes dans nos prétentions?

Nous avons trouvé dans un article de la Revue des Deux-Mondes, écrit par un ancien magistrat de l'Algérie, des renseignements présentés d'une manière diffuse, mais qui paraissent exacts, sur le régime des Juifs algériens et des indigènes musulmans, à l'égard de la législation civile. Les premiers, depuis la conquête, ont joui constamment de la liberté du mariage religieux. Depuis la suppression des tribunaux rabbiniques en 1842, ils furent régis par notre législation civile. « Toutefois, dit l'écrivain de la Revue, en leur rendant notre code applicable, on les avait, par tolérance religieuse, laissés en possession des statuts mosaiques concernant le mariage et l'état des personpos. Ngol anong recorded an enterent descrip-

Vint le sénatus-consulte de 1865, lequel, en conformité de la sotte conception des temps modernes, par où l'on refuse de reconnaître l'existence du peuple juif, déclara Français tous les israélites de l'Algérie, mais en édictant d'une manière formelle qu'ils demeureraient en jouissance de leur statut personnel jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu, sur leur demande, la qualité de citoyens français. Il dépendit entièrement de leur bon plaisir de garder ou non leur loi religieuse, notamment pour ce qui concerne les mariages et leurs suites civiles, la constitution de la famille, l'ordre de l'hérédité, etc. Bien plus, la jurisprudence tint que les mariages même que les Juis auraient contractés devant l'officier de l'état civil, ce à quoi ils

Feuilleton de l'Écho Saumurois. et bu combat d'arbein. à 10 k lomeurs

PAR MIIO MARTHE LACHÈSE.

.tnamment apos . (Suite.) eb . M . ebul ele luca

La jeune femme la fit entrer chez elle. Alors elle lui dit :

- Ma chère Françoise, évilez de parler à Miguelle de son indisposition; d'ici à quelque lamps, no prenencez pas non plus le nom de sen Pays. Sous une apparence un peu sévere, un peu froide, je l'avoue : la pauvre enfant cache, paraîtil, une de ces sensibilités étranges qui parfois, au fond de certaines natures, s'éveillent comme un erage, et par la même qu'elles s'imposent, abattent le corps seus l'effort de la pensée. Ce qui a jeté Miguelle dans celle langueur et ces accès fébriles, c'est une simple émotion provenant d'une rencontre. Hier, pendant qu'elle choisistait pour vous une fleur, une mendiante lui s dit quelques mots en langue provençale. En entendant parler le langage de sen pays, Miguelle a failli a'évanouir. Saus mon père qui l'a seutenue..... Bh bien! qu'avez-vous denc, Françoise? Mon Dien I comme wout patiesez ! I see seeds a.

- Suis-je pâle vraiment? balbutia Francoise en se tournant vers le miroir. Mais non, pas plus que de coulume.

- Eh bien! yous rougissez maintenant. Ma chere enfant, your souffrez done?

- Non, je ne souffre pas. Ah! reprit-elle en poussant un long soupir, depuis quinze jours je ne suis plus moi même. ab santo

- Ne vous laissez pas entrainer ainsi par votre inquietude, pauvre amie ! Helas! il faut savoir être fort contre son propre cœur. La vie garde pour tous des épreuves bien autrement lourdes que celles dont vous vous plaignez maintenant, mon enfant.

- Je le sais, dit Françoise. C'est pourquoi, ajouta-t-elle en essayant de sourire, il ne faut pas tenir compté de ma faiblesse. Nous disions donc qu'une mendiante a entretenu Miguelle en provençal. Quelle singulière coıncidence!

- C'est un de ces fails très-simples en euxmêmes et dont on ne s'occupe que par suite de leur résultat. Ici. ce résultat est bien triste.

- Ces jours passés, j'ai vu errer une femme certainement étrangère. C'est peut-être la même. - Mon père m'a dit qu'elle était grande et belle,

d'un air à la fois sauvage et fier. - Co pourrait bien être la même, continua Françoise dont la voix ne parvenait pas à se raffermir. Quoi! dans le cœur de Miguelle les souvenirs

d'enfance sont si émouvants?

- J'en ai été surprise moi-même. Mais vous savez. Françoise, combien les natures énergiques gardent de ressources imprévues. Et puis vous devez savoir aussi que l'enfance de Miguelle a été douloureuse.

- Oui, repondit Mile Hardellier, j'ai bien un peu idée de tout cela. Mon père m'a raconté beaucoup de choses qu'il tenait du général luimême. Mais, je vous l'avoue, entre Miguelle et moi, ce sujet a toujours été évité. Elle ne l'a jamais abordé et je me serais bien gardée de prendre l'initiative; non que je lui connusse une si vive sensibilité, mais Jaurais craint... vous comprenez...

- Vous ouriez craint de blesser son amourpropre, dit Mme Le Huédeuc en secouant la tête. Vous aviez raison, Françoise. Miguelle jouit avec jalousie de la position qu'elle a retrouvée près de nous. Elle écarte soigneusement le passé. La pauvre enfant n'a pas l'âme assez haute pour regarder toutes choses à la lumière du vrai jour.

- Je crois qu'elle a perdu sa mère en Provence. Je ne sais même pas si elle a laissé derrière elle de la familie et des amis.

- Blle était si jeune! Du côté de sa mère, elle avait de nombreux parents, tous fort humbles et pauvres. Elle n'en parle jourais.

- Et, dit Françoise en hésitant un peu, et... du

côlé de son père? distant de pais de la principal de la

- Elle avait une tante qui habitait, qui, je le pense, habite encore Marseille, où elle est mariée à un négociant. Elle est, paraît-il, dans une position assez convenable.

- Alors, elle est votre cousine?

- Evidemment. C'est la cousine germaine de mon père. A moins d'être frères, on ne peut être plus proches parents. Lorsque nous avons adopté Miguelle, retrouvant ainsi les traces des derniers membres de notre famille, nous avons désiré nous rapprocher de cette jeune femme. Miguelle nous en a dissuadés : elle nous a fait, à son sujet, des récits, exagérés peut-être, mais qui, enfin, nous ont décidés à ne pas chercher de nouvelles relations.

- Oui!... scavent, on est bien embarrassé... quand il y a ainsi... des difficultés... dans les familles, all not enth arm a elfoured life Venor sage and

Sa voix s'altérait de plus en plus.

- Ma chère amie, dit M- Le Huédenc, puisque vous voulez bien suivre quelquefois mes conseils. je vous supplie, au nom de votre bonheur à venir, d'être plus forte dans vos tristesses.

- Vous avez raison, oui, tout a fait raisen. Ah! murmura-t-elle en passant la main sur son front, que je voudrais voir men pere revenir!

- Il reviendra. Allons, courage l'Hélas! il y en a tant d'autres dont l'absence doit durer toujours ! Et son regard, profond comme sa douleur, se

n'étaient nullement obligés, restaient soumis aux règles de la loi judaïque. C'est comme si, parmi nous, les mariages à la mairie étaient réglés, quant à leurs effets, par la loi ecclésiastique. Il faut convenir que, Français et chrétiens, nous pouvons envier les priviléges concédés à une poignée de Juiss en pays de conquête.

Les mahométans, de leur côté, gardent leur statut religieux et le garderont longtemps encore. Dans les communes même de plein exercice, conformes au type de la commune française, avec un conseil municipal mi parti de Français et d'indigènes, un adjoint, pris parmi ces derniers, est chargé de l'état-civil de ses coreligionnaires. Il préside en cette qualité aux naissances et aux décès, mais sa juridiction s'arrête court devant les mariages. Considérés uniquement comme objet du statut religieux, la célébration en appartient au cadi.

Pourquoi ces accommodements avec l'Olympe révolutionnaire, dont le mariage civil est la divinité principale, souveraine et absolue autant que malfaisante? Parce que l'institution révolutionnaire a rencontré dans les mariages dont nous parlons, nous ne dirons pas pire qu'elle — rien n'est plus détestable que son principe athée — mais elle a rencontré des conséquences morales pires que les siennes, eu égard aux inconséquences salutaires que les mœurs d'un peuple chrétien ont imposées chez nous au prétendu mariege sans religion. Le statut religieux des juifs et des mahométans admet la polygamie, le divorce et tout ce qui s'ensuit. Voilà de ces priviléges trop précieux, tenant de trop près à la liberté de conscience, pour qu'on en prive ceux qui ont le bonheur de les posséder.

Donc, liberté du mariage israélite et du mahometan. Il ne serait pas plus difficile, il le serait moins, de laisser aux catholiques la liberté du mariage religieux. Mais celui-ci, hélas i moralise et sanctifie. C'est là le danger. Vite des entraves. Déconsidérons le sacrement, si nous ne pouvons l'abolir. Habituons les ignorants, les sots, dont le monde est infini, les adorateurs de l'Etat, les serfs de la légalité, les vassaux des sociétés secrètes, les ilotes des guinguettes, les tributaires de la libre-pensée, accoutumons-les à ne plus voir dans le sacrement qui fonde la famille qu'une bénédiction, une cérémonie accessoire, superflue, inutile. Bientôt, plus de famille chrétienne, plus de baptème, et il ne restera plus qu'un servum pecus tout prêt pour se livrer à l'ante-christ.

Catholiques, nous osons demander pour le peuple chrétien, en pays chrétien, le mariage chrétien, avec les mêmes immunités qu'on n'a pas voulu refuser, en pays conquis, aux Juifs et aux Sarrasins.

1038 a 1911 DE LANSADE.

EN AFRIQUE.

M. Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie, est affolé, ses dépêches trahissent la plus vive inquiétude. Le Moniteur de l'Algérie, son organe officieux, annonce que « les in-» cendies redoublent d'intensité; catastro-

leva vers le portrait suspendu devant elle. Fran-

coise tressaillit : au lieu de l'aider à dominer son

trouble, la parole de la jeune veuve sembla lui

porter le dernier coup. Se jetant dans les bras de

M. Le Huédeuc: Hellieur day and manage and

j'aime votre bon père ! que j'aime vos petits enfants!

serrant sur sa poitrine. Oui, je vous aime, Fran-

coise, doux et noble cœur! Mais calmez-vous, mon

enfant, calmez-vous. Je ne vous ai jamais vue

ébranlée comme aujourd'hui. Françoise, n'aurioz-

- Non, non, reprit la jeune fille avec effroi, je

n'ai rien à vous dire. Mais, si vous le voulez bien,

je viendrai souvent, oui, très-souvent, me consoler

- Ne savez-vous donc pas que, chez moi, vous

êtes chez vous? dit la jeune veuve d'un ton de doux

- Si, je le sais, adieu.

nante? dit M. Le Huédeuc.

rentre chez moi. Le coupé est en bas, je l'ai en-

tendu s'arrêter. Personne ne verra que je suis

Elle se dirigea vers la porte.

- Comment ! yous n'attendez pas voire gouver-

- Non! je n'ai pas besoin d'elle et il faut que je

yous pas quelque peine à me confier?

avec yous, reprendre courage...

reproche.

- Oh! s'écria-t-elle, que je vous aime! que

- Et moi aussi! répondit la jeune femme en la

» phe épouvantable! le feu éteint d'un côté, » les Arabes le mettent de l'autre: 40,000 » heclares sont déjà en feu l »

Le Temps, analysant les dépêches de son correspondant, conclut que la lutte inévitable est maintenant commencée et qu'il

faut la mener avec vigueur. Nos colonnes devront s'enfoncer dans l'intérieur du pays, pour soumettre les tribus rebelles, et soutenir celles qui veulent rester sidèles au Bey de Tunis.

Une dépêche de Toulon annonce que trois bataillons d'infanterie, appartenant aux 80°, 114° et 118° de ligne, venant de Lyon, sont arrivés la nuit dernière par trains spéciaux, ainsi que la 9º batterie du 33º d'artillerie venant de Valence et divers détachements du train des équipages et des troupes d'ad-

Ces troupes, formant un effectif de 1,800 hommes, s'embarquerent sur le transport l'Intrépide, qui doit partir aujourd'hui pour l'Algérie.

Une dépêche de Dunkerque nous apprend que le 2º bataillon du 110º régiment d'infanterie a reçu un ordre de départ pour l'Afrique.

Le Républicain de Constantine a reçu de Philippeville, en date du 25 noût, les renseignements suivants:

« Depuis hier, le feu ne nous talonne plus ici. Le combat est fini, faute de combattants; rien ne reste plus à brûler.

» M. Fawtier, dont les 13,000 hectares de la forêt du Fendeck sont entièrement brûles, a été enveloppé avant-hier par les flammes et n'a dû son salul qu'à la vilesse de son cheval, qui a eu les flancs brûles et qu'il a du faire abattre aussitôt. »

M. Fawtier était le concurrent de M. Thomson dans la 2º circonscription de Constantine. manufact endurance , surgistra

saire par los elgeficias de aud un emplis La France publie, sous réserves, la dépeche suivante, en date de Marseille, 1er septembre:

« Ordre a été donné de préparer immédiatement cinq grands transports.

» Un corps d'armée considérable est en formation. Les troupes pour le former seront prises en grande partie au camp de Sathonay.

» Une moitié de ces troupes serait à destination d'Alger, l'autre de Tunis.

» Le premier contingent consisterait en deux régiments de ligne et un bataillon de

» Un second contingent suivrait de près. » La Cannebière présente un aspect de plus en plus animé. Des artilleurs, des chasseurs, des dragons parcourant les rues, créent dans la ville un mouvement inaccou-

Le Télégraphe confirme les renseignements de la France au sujet de l'envoi de forces considérables à Alger et à Tunis.

Ce journal ajoute que le conseil des mi-

qu'au seuil du logis. Dès qu'elle fut libre, dans la voiture dont elle avait baissé les stores, elle joignit les mains.

- Elles sont aux prises, s'écria-t-elle ; les voilà done l'une devant l'autre, et moi, seule, seule, sous le poids de ce terrible secret ! Que faire, mon Dieu, que faire ?

Le coupé s'arrêta sans qu'elle y prit garde. Elle ne s'en aperçut que lorsque le domestique ouvrit la portière et abaissa le marchepied. A peine entrait-elle dans le vestibule, que le valet de chambre s'avança et lui remit un télégramme.

- Une dépêche! s'écria-t-elle. Oh! mon Dieu! En tremblant, elle brisa le cachet; le rapide message ne contenuit que ces mois :

« Beaucoup plus mal. Il te demande. Viens, mais sans precipitation.

Prançoise s'assit sur un coffre à bois qui se trouvait près d'elle. Ses mains, dont l'une tenait toujours la dépêche, retombaient inertes.

- Mademoiselle, murmura le domestique, est-ce que monsieur...

- Mon oncle se meurt, dit la jeune fille; je partiral demain matin.

elle mini tell bacist e olle le (A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction reserved alumnit from mort selection averden

Et dit Françoise on brailent un pau, of .. da

nistres s'est occupé hier matin de cette ques-

Le général Farre aurait dit que tout serait prêt avant quinze jours.

Etranger.

UNE COALITION EUROPEENNE.

On écrit de Londres, 31 août :

a M. Gladstone n'attend que la signature qui doit lier l'Italie aux deux empires pour entrer dans la coalition en même temps que la Russie et faire, à l'exception de la France, ce qu'il appelle l'accord européen. En principe, M. Gladstone est décidé à sacrisser ses tendances trop panslavistes à l'Autriche et à l'Allemagne, mais à deux conditions :

» 1º Que la Russie ne tente plus rien contre la Turquie sans l'assentiment des puissances alliées, assentiment qui pourra lui être donné en temps et lieu;

» 2º Compensation aux Slaves sous forme de l'établissement d'un royaume de Serbie. C'est dans ces limites que le panslavisme serait pour le moment restreint.

» A cette double condition que la Russie, sur les conseils du cabinel de Londres, serait disposée à accepter de son côté. M. Gladstone n'hésitera pas à se joindre à cette coalition qui d'ailleurs a été le rêve de toute sa vie.

» Ce seroit l'isolement de la France, mais ce serait la revanche de l'orgueil britannique pour l'affaire tunisienne et pour la question du traité de commerce. Lord Granville va même plus loin et il s'imagine que la Sublime-Porte trouvera son intérêt à s'entendre avec la coalition. »

ETATS-UNIS. - On écrit de New York que Mr. Garfield, en présence de l'état presque désespéré de son mari, fait preuve d'une grande fermeté et s'efforce d'inspirer à tout l'entourage du malade sa conviction, à elle, qu'il finira par guérir complètement. Dernièrement encore, lorsque les médecins lui annoncèrent, avec tous les ménagements possibles, qu'il n'y avait qu'un miracle qui put sauver le Président, M. Garfield leur répondit, de l'accent le plus touchant par sa conviction:

- Eh bien! Dieu fera ce miracle, et mon mari ne mourra pas l

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1er septembre. Le mouvement de baisse semble enraye. On compense le 5 0/0 à 415.90; le 3 0/0 perpétuel à 84.90. L'Italien est à 90.15.

Le bilan de la Banque révèle une sortie d'er de près de 9 millions. L'action est à 6,040.

Le Crédit foncier se relève à 1,625. Les achats du comptant se font à des prix très-avantageux et qui assurent aux porteseuilles des benefices considérables. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est bien tenue. On demande à 905 les actions de la Société française financière, avec tendance prononcée à la hausse.

Le Crédit de France conserve toute sa fermeté à 760. L'attitude de ce titre fait prévoir une hausse importante des que les circonstances générales le permettront.

La Banque de Prêts à l'industrie se maintient à 620. Les achats se succèdent à ce prix. La Banque nationale est en vive recherche au-

dessus de 700. On cole 705. En Banque, les actions du Crédit foncier luxembourgeois se traitent à 635.

Les bons de l'Assurance financière ont un excellent courant d'affaires à 310. La Banque transatlantique se prépare à entrer en

fonctionnement. Les actions anciennes du Phénix espagnol repro-

duisent le cours de 950. On demande les actions du Crédit général fran-

cais à leurs prix antérieurs. L'action du Suez est à 1,855. — Lyon, 1,765; Midi, 1,260.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un correspondant anonyme nous a adressé une lettre sur M. Bury, son élection et certains de ses prôneurs, met ce n'est pas la première, — mais nous ne pouvons tenir comple de semblables écrits.

Un arrêlé du préfet de Maine-et-Loire vient de fixer, pour 1881, les dates des concours de juments poulinières et pouliches dans notre département.

Pour les propriétaires et cultivateurs des cantons de Chemillé, Saint-Florent-le-Vieil, et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, le concours aura lieu, à Chomille, le merérediscons

Pour les propriétaires et éleveurs des cautons de Longué, Beaufort, et de la partie de la partie de la concours aura lieu à au nome de la Loire, le concours aura lieu, à Lo le mardi 41 octobre, à midi,

M. Alphonse Baillargé, architecle, and dans le Journal d'Indre-et-Loire des sur l'Exposition des Beaux-Arls de louis Il parle ainsi d'une toite dont le suit une

4 704. M. Henri Scott: L'Emback de la Loire à Villebernier (Saumur). Rous considérons ce lableau plutot comme une sidérons ce lableau plutot comme une si daille destinée à perpétuer le souvenir du daille destinée à perpétuer le souvenir du daille de nos contratte de nos contratt fait unique dans l'histoire de nos contre que comme une peinture de paysage proprement dite. C'est une grande esquisse largement brossée, rendant bien le chaoi d'un amoncellement de glaces; mais pour quoi de si grandes dimensions pour dire i

M. Chevreul, l'illustre chimiste angerin doyen de l'Académie des sciences et dire. teur honoraire du Muséum, vient d'entre dans sa 96° année. M. Chevreula été admi comme aide-naturaliste en 1810; il comple professer quelque années encore. Pidggan erelette

Départs de troupes.

Le détachement du 66° de ligne est pari hier de Tours, ainsi que nous l'avons annoncé.

A 4 heures, le lieutenant colonel Hec. quet, commandant en l'absence du colong Millot, a réuni le régiment dans la courde la caserne et a communiqué aux troupes les adieux du colonel.

Après avoir fait lire cet ordre aux tros. pes, le lieutenant-colonel a donné aux soldats les conseils les plus pratiques pour én. ter les imprudences, conserver leur santé et l'exacte discipline.

Au moment du défilé, il a dit encore, are cet accent plein de cœur et d'entrain qui lu est habituel:

« Soldats, vous allez deflier devant voire drapeau; saluez-le. Souvenez-vous que de loin il vous contemple, et que ce souvenir vous soutienne au milieu des dangers et des combats.

» Pour moi, je ne vous dis pas adieu, mais au revoir. »

Après ces paroles énergiques et le défilé, les troupes ont fait leurs derniers prépa-

A 8 heures, la colonne entrait dans la cour de la gare, pleine de soldats et de curieux. La musique jouait la Marseillaise, et, au moment où le train s'ébranlait, alors que bien des cœurs étaient émus, elle entonnait le

Chant du Départ. Qui emportait le délache. ment du 66°, emmenait également à Toulon un détachement du 146° company au neral Farre wish that jameis d'au-

On lit dans le Journal de la Vienne:

« Le bataillon du 125° de ligne, qui étail en garnison à Poitiers, et qui est parti il y a quelques semaines pour la Tonisie, a pril part au combat d'Arbein, à 40 kilomèires d'Hammamet. Le combat a duré quaire

» Le bataillon, qui s'est conduit héroique ment, a été cruellement éprouyé.

» M. Jecker, lieutenant, et deux sergents

ont été tués. M. de la Coste, sous lieulenant, a été blessé, ainsi que 12 soldats.

Le même journal donne également dons son numéro d'hier la nouvelle sujvanie:

Nous apprenons, au dernier mament que les deux batteries du 33 régiment d'attillerie, en garnison à Poitiers, et qui avaies été désignées pour se rendre en Afrique il a un mois environ, viennent de 1800101

l'ordre de partir immédiatement.

» Elles doivent être emmenées. à deux heures, par un train spécial qui les conduire à Valence, d'où elles gagneront Toulon,

leur port d'embarquement.

» La période électorale étant close dans notre département, le ministre de la guerte a pensé qu'il n'avait plus de ménagement garder, et nos braves soldats obt rega sub-tement l'ordre de départ auquel il available sursie ponde de sursis pendant les élections.

La chose était prévue, mais qui des

seule. Adieu, à bientôt. Rile sertit. La jeune veuve l'accompagna jusand see a sum as in your regulater in.

rait raison, de nous, ou de M. le Préset de le Vienne?

Un de nos amis, dit encore le Journal de la Vienne, nous écrit de Constantine, le 28

Nous sommes entourés de feu. 50,000 hectares de forêts brûlent autour de nous. La fumée est tellement épaisse qu'on ne se voit pas à dix mètres en ville. Et on ose dire que les incendies sont éteints l

L'inquiétude est ici des plus grandes et on attend de France de grands renforts. Il est temps! bien temps! »

On lit dans le Journal de l'Ouest, de Poi-

mé.

rees

lire si

admis

Bå an.

Hec.

Olonal

our de

101 880

t tron.

IX Rol.

M dvi.

quillo

l voire

ue da

uvenir

et des

repa-

a cour

PIOUI.

u mo-

e bien

ait le

élail

a pris

gelres

ique

pent,

evoir.

Un de nos abonnés nous communique la lelire suivante, qu'il vient de recevoir d'un sous-officier du 125° de ligne taisant partie du bataillon envoyé en Afrique :

Hammam-el-Lif, 22 août.

Monsieur, je m'empresse de vous donper de mes nouvelles. Il fait en ce moment, à l'endroit où nous sommes, 60 degrés de chaleur; aussi ne pouvons-nous pas résister même au repos sous la tente.

» Nous allons partir demain en première ligne à Hammamet, à 45 kilomètres de Hammam-el-Lif. Il y a en ce moment beaucoup de malades. Le 28° bataillon de chasseurs à pied en compte plus de 300. Quant à moi, je suis en bonne santé et j'espère en revenir. Day horeves he and the

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« Pendant que les journaux opportunistes célèbrent avec joie la réélection des députés qui ont voté la guerre d'aventure de Tunisie, les fils de nos cultivateurs tombent sur la terre d'Afrique et y meurent de misère

» Hier, une famille de la commune de Notre-Dame-d'Oé (canton de Vouvray, arrondissement de Tours) apprenait qu'un des siens, le jeune Galliot, soldat au 14° d'infanterie, venait de succomber à l'hôpital, victime du climat d'Afrique.

» Son père, qui n'avait que ce fils, et qui est gravement malade, pourra-t-il surmonter cette douleur?

wit sú shoka istaa) l

On communique au Journal d'Indre-et-Loire la lettre d'un officier qui fait la guerre de Tunisie. Cet officier écrit à une famille qui a des attaches en Touraine.

Nous extrayons de sa lettre le passage suivant. La lettre est datée des environs de Bizerte. On comprendra, dit notre confrère, que nous n'indiquions pas avec précision le lieu. En ce temps de dénonciation, il faut user de discrétion :

« Puisque vous portez quelque intérêt à la famille X..., je vous supplie de faire entendre raison à la pauvre mère qui, ayant appris que son fils n'a eu ni prêtre, ni sacrements derniers à son lit de mort, doit se désoler. Le Dieu des batailles est miséricordieux, clément, et puisqu'on nous refuse des aumôniers, dans sa justice divine, il doit bien savoir les remplacer; croire autrement serait horrible. autrement serait horrible.

» J'ai une mère, moi aussi, monsieur, et, pensant à son désespoir si je tombais demain dans la lutte comme le pauvre X..., je me demande qui lui rendrait compte de l'abandon que le gouvernement fait ici de nos âmes et même de nos corps : une tente, un brancerd, pas de draps, pas de linge, les soins irréguliers d'un mercenaire, 40 degrés de chaleur. Voilà comment et dans quelles conditions s'éteignent ceux que la flèvre conduit à l'ambulance. Je m'arrête, et je n'aurais peut-être pas dû en dire si long. Souffrir, mourir, voilà notre devoir, cela obscurément et sans bruit. »

Conseil général.

Dans la séance du 26 août, M. Grignon, rapporteur de la quatrième commission, a donné lecture au Conseil du rapport de M. le prefet, relatif aux ponts suspendus, et a fait an nom de cette commission un exposé particulier au sujet du pont des Rosiers.

Conformément aux conclusions de cet ex-Posé, le Conseil général prononce le classement du pont suspendu des Rosiers comme dépendance de la route départementale n° 14, invite M. le préfet à faire une nouvelle mise en demeure au concessionnaire, au sujet des travaux qui lui sont demandés pour rendre le pont en bon état d'entretien, vote an crédit de 20,048 fr. 48 pour mettre à

execution les travaux reconnus orgents par MM. les ingénieurs. Ce crédit sera prélevé sur les fonds libres provenant du produit des 12 centimes extraordinaires et figurant pour 94,000 fr. à l'article 159 du budget des dépenses extraordinaires. Sur le montant de ce crédit, 11,705 fr. 30 sont alloués à litre d'avance éventuelle à recouvrer, le cas échéant, sur le concessionnaire pour faire face aux réparations qui lui sont demandées, et 8,312 fr. 88 sont destinés à pourvoir à la modification du système d'amarrage, el enfin alloue un crédit de 2,000 fr. à inscrire au budget rectificatif de 1884 pour les frais d'entretien du pont jusqu'au 1er janvier 4882.

Sur la proposition de M. Bineau, rapporteur de la même commission, le Conseil vote une somme de 3,000 fr. à prendre sur le crédit de 4,800 fr. inscrit au budget de 1882, sous-chapitre 18, article 8, pour la réparation de la levée de Musset, sur le territoire de Distré (chemin d'intérêt commun

Au nom de la quatrième commissiou, M. Chevalier propose au Conseil de donner acte à M. le préfet de ses communications relatives aux lignes des chemins de fer à l'étude ou en construction dans le département. Il signale ensuite dans un rapport spécial les affaires qui ont appelé l'attention de la com-

La commission propose d'insister au sujet du vœu émis par le Conseil général pour le maintien de la gare sud de Saumur.

M. le rapporteur demande ensuite au Conseil, au nom de la quatrième commission, de vouloir bien appuyer le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Baugé en faveur de la création d'une station ou tout au moins une halte à Blou, et d'une autre station à Meigné-la-Vicomte sur la ligne de Saumur à Château-du-Loir.

Le conseil d'arrondissement de Saumur a

4º Que la ligne de Saumur à Cholet, par Doué et Vihiers, soit déclarée d'utilité publique et classée dans le premier réseau.

La commission espère que le gouvernement, éclairé sur la situation, comprendra enfin cette ligne parmi les chemins de fer d'intérêt général; elle pense également que les trois autres lignes qui n'ont pu être entreprises par suite de la réalisation du traité Donon et qui n'ont pas été reprises par l'Etat pourront être concédées dans un délai assez rapproché.

2º Qu'une passerelle soit établie sur le pont à édifier en amont de Saumur pour le passage du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir, afin de faciliter les communications entre les deux rives de la Loire.

La commission propose d'appuyer ces deux vœux.

M. Gigot demande au Conseil de renouveler les vœux émis l'année dernière

4º Pour maintenir la gare sud de Sau-

2º Pour réclamer l'exécution du projet étudié qui doit éviter à Montreuil-Bellay le rebroussement entre Angers et Poitiers et en même temps rapprocher de la ville la gare de Montreuil;

3º Pour demander que la gare de Vaudelnay soit nommée gare de Vaudelnay-le-Puy-Notre-Dame.

Ces vœux sont renouvelés.

BEAUFORT.

Treire ouvrière

A l'occasion du concours annuel d'animaux domestiques, qui a eu lieu dimanche dernier, la ville de Beaufort avait organisé une fête dont le principal objet d'attraction étail l'ascension d'un ballon monté par M. Duruot, aéronaute parisien, dont le nom est connu de tout le monde.

Le ballon, dont le gonflement avait commencé le samedi matin, se balançait majestueusement sur la place du Champ-de-Foire.

Une foule, que l'on ne peut évaluer à moins de 5,000 personnes, était massée sur la colline qui sert de base au vieux château, les ruines elles-mêmes étaient couvertes de lêtes, l'effet était splendide et vraiment cu-

a A heures 35, écrit-on au Patriote, M. Duruof s'élevait dans les airs, au son de l'hymne nationale dont les notes sont parvenues jusqu'à ses oreilles pendant assez longtemps. L'ascension était favorisée par un temps magnifique, le vent qui soufflait en légère brise venant de l'ouest ne tarda pas à diriger le ballon vers l'est; il passa successivement sur le territoire des com-

munes de Brion, Jumelles, Monnais, le Loroux et Vernantes; il atterrissait à 6 heures à Parçay, dans les conditions les plus favorables, et le lendemain M. Duruof rentrait à Beaufort avec son aérostat. »

Tours.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« Mercredi, a eu lieu la clôture de l'Exposition, sans tambours ni trompettes, sans discours ni bruit. Pauvre elle avait vécu, humble elle est morte. Mais, hélas! ses obsèques nous coûteront cher. »

Dimanche prochain, 4 septembre, tir au Menneton, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin. Tous les militaires de l'armée territoriale, de la réserve et de la disponibilité de l'armée

active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au Tir.

CHATELLERAULT.

Samedi dernier, une grande retraite aux flembeaux, exécutée par la musique de la ville, a inauguré les fêtes que Châtellerault, sous la direction de M. Victor Bachellier, donne à l'occasion du concours agricole.

Ces fêles, qui se continuent toute la semaine, ont amené dimanche, dans la cité châtelleraudaise, une foule immense de curieux, venus par les diverses lignes du chemin de fer. Le temps, d'ailleurs, était splendide et ajoutait à l'éclat de la fête.

Après midi, tous les corps d'harmonie étrangers se sont réunis, pour le festival, dans l'enceinte réservée de la promenade, où se trouve l'élégante estrade en pierres multicolores sur laquelle, chaque dimanche, le musique de la ville se fait entendre.

A l'autre extrémité de la promenade, près du château d'eau, ont été établies à la fois, dans une seconde enceinte réservée qui s'ouvre par une porte monumentale, les expositions horticole, industrielle et pédagogique.

Rien de frais, de gracieux et d'arlistique comme le joli jardin que vient de créer, en cet endroit, M. Robine-Chevalier.

On y admire les plus megnifiques plantes, les fleurs les plus riches, un pont rustique, un rocher et une cascade artificielle qui sont de véritables merveilles. On s'extasie devant les armoiries de la ville parfaitement dessinées sur une verte pelouse avec des plantes de diverse nature.

Plus loin, on s'arrête devant une collection de légumes de tout genre et de la plus belle venue, en dépit de la désolante sécheresse des derniers mois.

Un local particulier, placé près d'un des angles du jardin si agréablement improvisé, abrite l'exposition florale proprement dite. Il y a là des massifs de plantes ornementales remarquables, ainsi que des bouquets de fleurs gigantesques, formés avec un gout exquis.

Plus loin encore, sont placés les instruments horticoles. Enfin, un bâtiment provisoire en bois, dominant le tout - contient l'exposition industrielle et l'exposition pédagogique.

Les fêtes de dimanche se sont terminées par l'illumination des monuments publics, par une sête vénitienne sur la Vienne, et par un éclairage électrique.

Lundi, a eu lieu le concours musical. A huit heures du matin, le concours à vue s'est effectué au théâtre et au collège. A midi, les fanfares se sont rendues aux mêmes locaux, pour prendre part au concours d'exécution. Immédiatement après. on a procedé au concours d'honneur pour les musiques désignées par le jury.

A 4 heures et demie, l'enceinte réservée de la promenade se remplissait d'une foule compacte, pour assister à la distribution des recompenses.

Vingt musiques avaient pris part au con-Le premier prix du concours d'honneur

été obtenu par la fanfare d'Avanton. La musique de Vouillé, parfaitement dirigée par son fondateur, M. l'abbé Catineau, a oblenu un premier prix (médaille de vermeil, grand module) pour le con-cours d'exécution, et le 3° prix (médaille

d'argent) pour le concours de lecture à vue. La fanfare de Parthenay, dirigée avec beaucoup de talent per M. Paul Coutent, fondateur du Cercle Saint-Joseph de cette ville, a obtenu le 2º prix d'exécution.

Le soir, il y a eu une brillante illumination au jardin, avec concert instrumental. Mardi soir, à 8 heures, a eu lieu, au

Puisais, M. Seghers et plusieurs autres ar-

Ainsi, expositions horticole, industrielle el pédagogique, festival, concours de musiques, concerts, fête vénitienne, éclairage à la lumière électrique, etc., etc., voilà ce que vient d'offrir un simple chef-lieu de sous-préfecture de la Vienne à l'occasion de son concours agricole. Nos félicitations à la ville de Châtellerault.

Le Journal officiel a publié le texte d'une loi réglant diverses questions de droit rural dont nous reproduisons le texte. Cette loi, dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'intérêt pratique, s'applique au rapport des voisins en cas de mitoyenneté, règle le sort des plantations et les droits de passage en cas d'enclave.

Voici le texte:

Sont modifiés ainsi qu'il suit les articles 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 683, 684, 685 et 688 du Code civil.

Art. 666. - Toute clôture qui sépare des héritages est répulée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul héritage en état de clôture, ou, s'il y a titre, prescription ou marque contraire.

Pour les fossés, il y a manque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé.

Le fossé est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve.

Art. 667. — La clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs; mais le voisin peut se soustraire à cette obligation en renonçant à la mitoyenneté.

Cette faculté cesse si le fossé sert habituellement à l'écoulement des eaux.

Art. 668. - Le voisin dont l'héritage joint un fosse ou une haie non-mitoyens ne peut contraindre le propriétaire de ce fossé ou de cette haie à lui céder la mitoyenneté.

Le copropriétaire d'une haie mitoyenne peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à la charge de construire un mur sur cette limite.

La même règle est applicable au copropriétaire d'un fossé mitoyen qui ne sert qu'à la clôture. Art. 669. — Tant que dure la mitoyenneté de la

haie, les produits en appartiennent aux propriétaires par moitié.

Art. 670. — Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. Les arbres plantes sur la ligne séparative de deux héritages sont aussi réputés mitoyens. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié. Les fruits sont re-cueillis à frais communs et partagés aussi par moitié, soit qu'ils tombent naturellement, soit que la chute en ait été provoquée, soit qu'ils aient été

Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les

arbres mitoyens soient arraches. Art. 671. — Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux ou arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux metres

plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côlé du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dé-

et à la distance d'un demi-mètre pour les autres

passer la crète du mur: Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul

a le droit d'y appuyer ses espaliers.

Art. 672. — Le voisio peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article pré-cédent, à moins qu'il n'y ai titre, destination du nère de famille ou prescription trentenaire.

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Art. 673. - Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines qui avancent sur son héri-

tage, il a le droit de les y couper lui-même. Le droit de couper les racines ou de faire couper les branches est imprescriptible.

Art. 682. — Le propriétaire dont les fonds sont enclayés et qui n'a sur la voie publique aucune issue ou qu'une issne insuffisante pour l'exploitation, soit agricole, soit industrielle, de sa propriété, peut réclamer un passage sur les fonds de ses voisins, à la charge d'une indemnité propor-

tionnée au dommage qu'il peut occasionner.

Art. 683. — Le passage doit régulièrement être pris du côté où le trajet est le plus court du fonds enclavé à la voie publique.

Neanmoins, il doit être fixé dans l'endroit le moins dommageable à celui sur le fonds duquel il est accordé.

Art. 684. — Si l'enclave résulte de la division d'un fonds par suite d'une vente, d'un échange, d'un partage ou de tout autre contrat, le passage ne peut être demandé que sur les terrains qui ont fait l'objet de ces acles.

Toutefois, dans le cas où un passage suffisant ne pourrait être établi sur les fonds divisés, l'article 682 serait applicable.

Art. 685. - L'assiette et le mode de servitude de passage pour cause d'enclave sont déterminés par trente ans d'usage continu.

L'action en indemnité, dans le cas prévu par l'article 682, est prescriptible, et le passage peut être continué, quoique l'action en indemnité ne soit plus recevible. théâtre, le concert donné par M. Boidin- soit plus recevable.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUGAULT. SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS, rendue sans medecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-gies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, nevrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fievreuse en se levant. Le

Routh, Médecin en chef de l'Hôpitel Samaritain des semmes et des ensants à Londres, rap-porte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerss, les chairs et les os, la Reva-lescière est la nouvriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Reva-lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue, » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Core Nº 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. L'éon PRYCLET, instituteur à Eynancas (Haute-Vienne).

Nº 63,476: M. le cure Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me deshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomples horribles. - Bornet, née Carbonnetty, rue du Balai, 11

Cure Nº 100,180. - Ma petite Marie, chetive, frèle et délicate des sa naissance, ue prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraiche, rose et magnifique de Santé. -J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mêdecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. - Aussi La Revalesciene Cho-COLATER », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. - Biscuits Anti-Diabetiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Euvoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. - Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; BESSON, Successeur de TEXIER; J. Russon, épi-

cier, quai de Limogea, et partou de pharmaciens et épiciers. Du Barry et et la limogea, et partou de pharmaciens et épiciers. Du Barry et et la limogea, et partou de la limogea, et limoge

CHEMINS DE FRA DE PRINT Lignes de Poitiers-Saumn

0011	Mol	in in	Manta I	3.
DE	PA	RTS	- United Bills	
DE	SAU	MUR	13 Jacob attended to the	भी
6 · L	1	matin	The Party of the P	Di.
8	25	Carn't	10 h. 2	
11	15	137700	10 h. 31 matin.	No.
1	17	soir.	7 39 soir 11	A.
4	55	STATE OF	4 55 3011	
7	50	-	A Para Burnage " Day	N.
D	ÉPA	RTS	48 Dec 1 1	
DE	POL	TIERS	A MONTREUI	5
5 h	. 50	malin	MUNTREUM	
.8	35		9 h. 13 men	
12	1.5	soir	5 17 sole	Do.

Il y a , en outre , un train venant d'A Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Sau P. GODBY. propriétaire-géra

> CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

> > soir,

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir

(s'arrêle à Angers

Vanille

soir, omnibus-mirte

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ARGERS. 3 heures 8 minutes du matin; express-pe

comptant.	Dernier cours.	Hausse Baisse.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse
Trésor. Trésor nouvelles e, emprunt 1857 bblig, 1855-1860 1869, 3 %	85 65 87 15 85 50 115 78 116 25 512 4 510 23 509 5 518 4 396 5	50 n n	Comploir d'escompte. Crédit Foncier colonial. Crédit Foncier, act. 500 fr. Obligations foncières 1877. Obligations, communales 1879. Obligat. foncières 1879 3 %. Soc. de Grédit ind. et comm. Crédit mobilier Est. Paris-Lyon-Méditerranée. Midi Nord. Orléans.	450 1 775 5 726 25 825 7 1770 8	b n v s n s n s n s n s n s n s n s n s n	G. gén. Transatlantique Canal de Suez	600 a» 1870 » 770 • 390 » 395 r 389 »	n n n n n n n n n n n n n n n n n n n	5 n

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

Valeurs au

% amortissab amortissal

Obligations du I Obligations du T

Ville de Paris, o

NEW TEN PAR ADJUDICATION

EN TROIS LOTS, En l'étude de Me LAUMONIER, Le dimanche 18 septembre 1881, à midi ,

DE MAISON Dépendances, cour et jardin,

Situés carrefour du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, à l'angle de la rue du Chapeau et de la levée de Tours.

Cette maison, occupée par M. et Mme Michon, marchands, est parfaitement placée pour un établissement de commerce, café, restaurant. On vendrait à l'amiable.

Voir, pour le lotissement, les placards sffichés. S'adresser à Me Laumonier, notaire

Etude de M. PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

UNE USINE Pour la fabrication du noir animal,

Sise à Montfief, commune de Doué, avec les ustensiles et les produits fabriques existants. Bon achalandage.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit Me TAUREAU,

(537)

LODER

PRESENTEMENT,

notaire.

Pour cause de décès, L'HOTEL DE LA PROMENADE

Ruc Beaurepaire, à Saumur. S'adresser à M. Gamichon, quai de l'Ecole-de-Cavalerie. (500)

A LOUER O 4 of Real

A ARRENTER OU A VENDRE UNE MAISON

AVEC JARDIN

Sise à Villebernier,

Propre à tout commerce, occupée autrefois par M. Tesnier. S'adresser à Massiveuve Canouer, rue du Roi-René , Saumur.

Pour entrer en jouissance de suite

meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau. garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Comprenant, au rez-de-chaussée. salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côte; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

à Fontevrault.

POUR CAUSE DE DÉPART.

A VENDRE

BON CHIEN DE CHASSE. S'adresser à M. Germain Moiner, propriétaire au Coudray-Macouard.

VENDEE

presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

VENDRE

A L'ESSAL

A LOUER

MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Etude de M. ROULLEAU, notaire

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 4 septembre 1881, à midi, à Fontevrault, Me Roulleau vendra aux enchères bons objets mobiliers, literie et meubles, billard et accessoires, glaces, chaises, verrerie, articles de cave; le tout en bon etat.

D'OCCASION.

Bois de charpente, portes et senêtres

Une Chienne couchante. deux ans, première race. S'adresser à M. Boisnomer, Alexis, à Fosse-Bellay de Cizay (Maine-et-

Paris-Bourbonnais

103,000 Abonnes

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANCAISE DE CRÉDIT. - Capital 30,000,000 de tr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Posts et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprenties pour les modes. Conditions avantageuses.

Rue de la Comédie, nos 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean , nº 1. En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE 1. Une première ouvrière pour Robes et Confections,

2º Un apprenti pour le commerce.

M. Paul MENAGE, negociant à Sau-mur, demande un apprenti.

RIELLANT Chirurgien - Edentiste.

19, rue Royale, Saumur. Au premier.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans de mande une place de valet de cham-

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIE, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agri-culture et bestiaux. dem ande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

DE LA BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée du Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neur Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des giels

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur.

Thés

CHOCOLAT

Qualité supérieure

IN-BOUTRON

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. THES NOIRS melange extra , qualité supérieure : 1 fr. 50, 2 fr. 50 d 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

A SAUMUR, chez MM. TROUVE, confiscur, GARREAU-RATOUIS, MOLLATORS négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

ELIXIR ANTI-RHIMATISHAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sure et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines son le flacon pour 10 jours de traitement. Un Flacon sont

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque Mile; N.-B. — M. Michel expédie franco deux flacons contre mandat-poste de la france. a Saumur, chez M. NORMANDINE.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumor, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hotel-de-Ville de Saussur, le 18 18 18 18 18

Males de la la la la Certifit par l'imprimeur sousrigit.

LE MAIRE OF THE LITTER THE BELL OF THE STATE OF THE STATE